SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 3 MAI 1882.

Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmentation du nombre des membres des Conseils provinciaux.

(Voir les nºs 183 et 193, session 1881-1882, de la Chambre des Représentants, et 68, même session, du Sénat.)

Présents: MM. le Baron de Selys-Longchamps, Président; Casier, de Cannart d'Hamale, Collet, le Baron d'Huart, Bonnet, Tacquenier et Dethuin, Rapporteur.

MESSIEURS.

Votre Commission a examiné le Projet de Loi portant augmentation des membres des conseils provinciaux. La Section centrale de la Chambre des Représentants et la Chambre elle-même ont adopté le projet à l'unanimité.

Votre Commission, Messieurs, à l'unanimité, vous propose, à son tour, l'adoption du Projet de Loi.

Le Rapporteur,

Le Président,

A DETHUIN.

EDM. DE SELYS-LONGCHAMPS.